

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*



## En faveur du projet de loi C-301

**Québec, 27 mars 2009** - Le projet de loi fédéral C-301, récemment déposé par le député Garry Breitkreuz, doit absolument faire l'objet d'un vote libre à la Chambre des communes. Ce projet de loi, qui vise à éliminer le registre canadien des armes d'épaules (pour les armes de chasse), un registre mis en place il y a plus de dix ans et qui a engendré des coûts dépassant deux milliards de dollars. Plus important encore, ce registre ne visait pas les bonnes personnes, imposant un encadrement inutile à des gens comme les chasseurs et les trappeurs. Rappelons que plus d'un million de Québécois possèdent un certificat du chasseur. La véritable cible d'une politique de contrôle des armes à feu est le milieu criminel, et l'enregistrement des armes n'a pas vraiment d'effet à ce chapitre.

En vertu du projet de loi, l'obligation pour les propriétaires et utilisateurs d'armes de chasse de détenir un permis les autorisant à posséder et à acquérir une arme à feu serait maintenue, mais l'enregistrement de ces armes de chasse ne serait plus requis, contrairement aux armes prohibées et celles à autorisation restreinte.

Les signataires de la présente appuient donc la position de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs dans ce dossier et demandent à tous les chefs de partis politiques fédéraux de laisser leurs députés voter selon leurs convictions et celles des communautés qu'ils représentent.

- 30 -

### Source :

Fédération des pourvoiries du Québec  
(418) 877-5191  
[www.fpq.com](http://www.fpq.com)

Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec  
(418) 872-7644  
[www.ftgq.qc.ca](http://www.ftgq.qc.ca)

Regroupement des locataires de terres publiques  
[www.rltp.qc.ca](http://www.rltp.qc.ca)

Zecs Québec  
(418) 527-0235  
[www.zecquebec.com](http://www.zecquebec.com)